

<https://ricochets.cc/La-democratie-a-la-3CPS.html>



La démocratie à la 3CPS

- Les Articles -

Publication date: vendredi 19 mai 2017

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Interrogeons nous sur ce qui s'est passé au conseil communautaire du jeudi 18 Mai.

Une personne a demandé à prendre la parole, au nom d'un groupe de citoyens qui s'intéressent de près au projet de centre aquatique. Cette demande a été refusée sans discussion. Est-ce légitime ?

Il y a autour de la table de la 3CPS des maires ou des conseillers municipaux de petites communes et donc qui représentent un très petit nombre de personnes. La personne qui a demandé la parole représente un nombre de personnes équivalent mais qui appartiennent, non pas à une commune mais à plusieurs communes.

Analysons les risques pris par le président de la 3CPS s'il donne la parole à ce groupe.

Le groupe pourrait parler trop longtemps et perturber le conseil : la question ne s'est pas posée puisque le président a dit non sans discuter.

En conclusion je demande à la 3CPS et donc à son président de fixer des règles afin que les citoyens puissent s'exprimer en son sein.

Cela pourrait créer un précédent : Imaginons que chaque fois que le conseil traite un problème, un citoyen veuille prendre la parole... ? ? ? !!! nous ne sommes pas dans cette situation car il s'agit d'un groupe important et nous parlons d'un des rares investissements qui vont augmenter les impôts d'une façon très importante.

En conclusion je demande à la 3CPS et donc à son président de fixer des règles afin que les citoyens puissent s'exprimer en son sein. Par exemple, chaque fois que l'on traite d'un sujet qui va augmenter les impôts, un groupe de citoyens qui s'intéresse au sujet puisse s'exprimer 5 minutes pour exposer son point de vue. Bien sur il s'agit d'un début et ensuite il conviendra d'ouvrir plus largement le conseil communautaire de la 3CPS aux citoyens sans pour autant que ce soit le bordel.